

20  
21  
20  
22

# RECRUTER UN INGÉNIEUR

sous statut APPRENTI à UniLaSalle

AGRONOMIE • ALIMENTATION & SANTÉ • ENVIRONNEMENT  
AGROALIMENTAIRE • GÉOLOGIE • ÉNERGIE • NUMÉRIQUE

# L'APPRENTISSAGE, UN CONTRAT GAGNANT-GAGNANT

*pour l'entreprise et l'étudiant*



Modalité d'étude appréciée des professionnels comme des étudiants, l'apprentissage allie formation académique et solide expérience professionnelle en entreprise.

A UniLaSalle, l'ensemble des formations d'ingénieurs peuvent être suivies en alternance, sous la modalité du contrat d'apprentissage (durée de 2 à 3 ans).



## POUR L'ENTREPRISE

*un investissement*

*pour l'avenir*

Pour les entreprises, l'apprentissage permet de répondre à des besoins RH à court et long terme.

L'apprenti-salarié, après une période de formation, est rapidement productif dans l'entreprise. Il est un futur collaborateur formé à la culture et aux méthodes de travail de l'entreprise. Il permet à l'employeur de recruter, en fin d'apprentissage, un salarié déjà opérationnel et dont il connaît les qualités.



## POUR L'ÉTUDIANT

*une expérience professionnelle*

*enrichissante*

**Pour les jeunes ingénieurs, l'apprentissage est un atout pour leur avenir professionnel.**

Le parcours construit par UniLaSalle permet d'acquérir les fondamentaux théoriques et pratiques du métier. La formation pratique en entreprise permet un apport de conseils et un accompagnement par des professionnels aguerris, favorisant l'acquisition de compétences opérationnelles pointues.

A la clé, une expérience professionnelle rémunérée de 2 à 3 ans dès la fin de ses études qui lui permet de maximiser ses chances de trouver un emploi d'ingénieur sous statut cadre.

22

ans d'expérience  
dans l'apprentissage

5

formations  
d'ingénieurs  
habilitées par la CTI

12

semaines  
d'expérience  
internationale  
au cours du contrat  
d'apprentissage

1

accompagnement  
personnalisé  
des jeunes

# L'APPRENTISSAGE DANS LES FORMATIONS D'INGÉNIEUR

*en 7 questions*

## 1/ Quel est le statut et le salaire d'un apprenti ?

L'apprenti est un jeune salarié en formation, c'est-à-dire qu'il combine les droits du salarié et les droits de l'étudiant. Sa rémunération varie généralement entre 43 et 78 % du SMIC, en fonction de l'âge et de l'ancienneté dans le cycle de formation en apprentissage.

## 2/ Combien de temps dure l'apprentissage ?

La durée de l'apprentissage est généralement de 3 ans, exceptionnellement de 2 ans et toujours sur les années terminales du cursus d'ingénieur.

## 3/ Qui peut potentiellement accéder à une formation en apprentissage ?

Les élèves qui rejoignent l'école en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année, après un premier parcours diplômant, à condition d'être âgés de moins de 30 ans et d'avoir été présélectionnés (dossier, entretien, projet professionnel et maturité). Tous les élèves-ingénieurs d'UniLaSalle à l'issue de leur 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année.

## 4/ École, entreprise ; comment se déroule la formation ?

La répartition du temps entreprise/école s'organise autour de 55% du temps passé en entreprise, et 45% à UniLaSalle. Le rythme de l'alternance est schématiquement de 1 mois / 1 mois pour la première année, de 2 mois / 2 mois la deuxième année de contrat, la

dernière année s'organisant en 2 temps entre UniLaSalle et l'entreprise.

À UniLaSalle, l'apprenti suit une formation partagée entre l'acquisition des compétences de l'ingénieur et les enseignements liés à la pratique professionnelle. Elle est d'au moins 500 heures par an. Une mobilité internationale obligatoire de 12 semaines en centre linguistique, en filiale ou dans une entreprise tierce doit être organisée au cours des 2 premières années.

Dans l'entreprise, l'apprenti est accompagné par un professionnel, appelé maître d'apprentissage, qui encadre sa formation et assure la liaison avec UniLaSalle. Un tuteur d'apprentissage est également désigné au sein de l'Ecole pour suivre l'apprenti.

## 5/ Quels sont les engagements de l'employeur qui embauche un apprenti ?

Lors de l'apprentissage, l'employeur :

- assure la formation pratique de l'apprenti en lui confiant des tâches et des postes en relation directe avec le diplôme préparé et la formation dispensée par UniLaSalle ;
- verse à l'apprenti un salaire et respecte la réglementation du travail applicable aux apprentis ;
- participe à l'ensemble des relations académiques organisées par UniLaSalle : réunions, formations, visites du tuteur.

## 6/ Quels sont les coûts et les modalités de financement de la formation ?

Le financement est assuré par la branche professionnelle dont dépend l'entreprise d'accueil pour les structures assujetties à la taxe d'apprentissage. Une fois enregistré, le contrat de travail est transmis par le CFA UniLaSalle pour l'obtention du montant alloué à la formation.

## 7/ Quel est le calendrier de recrutement ?

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Transmission de votre offre d'apprentissage												
Sélection des candidats												
Date possible de démarrage des contrats												

<b>650</b> apprentis	<b>300</b> nouveaux contrats	<b>4</b> campus	<b>100%</b> de réussite au diplôme	<b>4%</b> maximum rupture de contrat
-------------------------	---------------------------------	--------------------	---------------------------------------	---

## NOS formations

- Agronomie et agro-industries (Campus de Beauvais et campus de Rouen)
- Alimentation & santé (Campus de Beauvais)
- Géosciences & environnement (Campus de Beauvais)
- Génie de l'environnement (Campus de Rennes)
- Énergies et numérique (Campus d'Amiens)

## NOUS contacter

**Jean-Francois Tharrault (directeur CFA)**  
 jean-francois.tharrault@unilasalle.fr | 03 44 06 25 36  
**Olivier Bareix (responsable relations entreprises du CFA)**  
 olivier.bareix@unilasalle.fr | 03 44 06 38 59  
**Alexis Legros (assistant administratif du CFA)**  
 alexis.legros@unilasalle.fr | 03 44 06 38 64

Document non contractuel - Conception UniLaSalle DCOM - 20210903CFAAPPR - septembre 2021



Institut Polytechnique



www.unilasalle.fr










